

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE  
RIORGES**

N° 1\_73

OBJET :

**VIE ASSOCIATIVE ET  
ACTION CULTURELLE**

**EXPOSITION DES  
ILLUSTRATEURS DE  
L'APART (Local d'Approche  
des Pratiques Artistiques)  
AUTOUR DE LEUR METIER  
ET DE L'ILLUSTRATION AU  
CHATEAU DE BEAULIEU**

**APPROBATION D'UNE  
CONVENTION A PASSER  
AVEC L'ASSOCIATION  
L'APART  
POUR L'ORGANISATION DE  
CETTE EXPOSITION**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **23 septembre 2020** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 16 septembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 24 septembre 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 33 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Michel CELLIER, Valérie MACHON, MOUSSÉ Richard, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

*Absents avec excuses :*

Chantal LACOUR, Caroline PAIRE, conseillères municipales

*Absent sans excuses : Néant*

*Secrétaire élu pour la durée de la session : Jean-Luc REYNARD*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Chantal LACOUR Caroline PAIRE	Brigitte MACAUDIERE Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20200923-1\_73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2020

Affichage : 24/09/2020

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE**

**EXPOSITION DES ILLUSTRATEURS DE L'APArt  
(Local d'Approche des Pratiques Artistiques)  
AUTOUR DE LEUR METIER ET DE  
L'ILLUSTRATION AU CHATEAU DE BEAULIEU**

**APPROBATION D'UNE CONVENTION A PASSER  
AVEC L'ASSOCIATION L'APArt  
POUR L'ORGANISATION DE CETTE EXPOSITION**

Véronique MOUILLER, première adjointe, expose à l'assemblée :

Pour la 3<sup>ème</sup> fois, en partenariat avec les illustrateurs de l'APArt en résidence permanente à l'école du Bourg, la commune envisage d'accueillir une exposition autour de la bande dessinée et de l'illustration au château de Beaulieu, du 5 au 20 décembre 2020.

Les illustrateurs proposeront de découvrir leur métier, du dessin à l'édition et proposeront un programme d'animations :

- Vernissage - dédicaces : samedi 5 décembre à 16h ;
- Soirée jeux : le 8 décembre en soirée ;
- Concert en partenariat avec l'association Les Tisseurs de Sons : dimanche 13 septembre ;
- Artiste invitée : Maud Liénard.

Cette exposition sera également ouverte aux scolaires de la Grande Section au Cm2, sur réservation, et au grand public, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Afin de formaliser cette collaboration, une convention d'exposition doit être passée avec l'association l'APArt afin de définir les modalités de mise en œuvre.

- à la charge de l'association : la réalisation du visuel, les frais d'accueil de l'artiste invité et du concert, l'accueil des différents publics, la surveillance de leur exposition.

- à la charge de la ville : la mise à disposition des salles du château à titre gracieux, l'installation des œuvres, le vernissage, l'assurance de l'exposition et la réalisation, l'impression des documents de communication et leur diffusion en direction du grand public et des scolaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec l'association l'APArt (Atelier de Pratiques Artistiques) ;

2. indique que ladite convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de l'exposition des illustrateurs de l'APArt qui aura lieu du 5 au 20 décembre 2020 au château de Beaulieu de Riorges ;

3. autorise le maire à la signer ;
4. précise que la commune apportera un soutien financier à l'association à travers le versement d'une subvention à hauteur de 2 500 €, pour faire face aux frais inhérents à cet évènement ;
5. dit que la commune s'engage à assurer les pièces contre la détérioration, le vol ainsi que la destruction pendant la période, du départ du domicile des prêteurs jusqu'à leur retour.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 25 septembre 2020

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN